

Les rapports entre les archiducs et Ambroise Spinola se développant d'une façon toute cordiale, l'Infante se vit bientôt dans l'obligation de combattre par des missives ou par l'intermédiaire d'hommes de confiance des intrigues ourdies à Madrid et tendant à rappeler le nouveau commandant général (Frédéric Spinola mourut pendant un combat en mer).

La capitulation d'Ostende (20. 9. 1604), qui permit aux Pays-Bas méridionaux d'avoir de nouveau un accès à la mer, rehaussa le prestige de Spinola, tout en rabaisant celui de l'archiduc Albert. Aussi Isabelle fut-elle contente d'obtenir de l'omnipotent duc de Lerma que Spinola ne serait pas remplacé par un nouveau mentor militaire. De son côté, Philippe III, jamais « sans inquiétude sur les dispositions de son cousin Albert », ne fut rassuré qu'après qu'il eut donné à Spinola les fameuses instructions secrètes du 16 avril 1606 qui prévoyaient entre autres: « Si l'infante vient à mourir, il doit demander à Albert le serment de fidélité au Roi; s'il refuse on cherche à gagner du temps, il lui fera des remontrances et, si cela ne suffit pas, exhibera l'ordre royal de s'assurer de sa personne, tout en le traitant avec les égards qui lui sont dus. » (13)

L'argent promis par Philippe III pour la solde des troupes n'arrivant que de façon sporadique et insuffisante, les mutineries reprennent de plus belle et empêchent de mener à bonne fin une guerre qui épuisait les deux parties.

C'est alors qu'Isabelle se décida à entreprendre des négociations avec les Provinces-Unies, et cela à un moment où deux des alliées des Hollandais s'étaient rapprochées de l'Espagne: la France et l'Angleterre, ce dernier pays par le Traité du 12 août 1604 qui fut l'oeuvre de P. P. Rubens, plénipotentiaire et homme de confiance d'Isabelle.

A partir de 1606 les Archiducs favorisèrent des pourparlers plus ou moins secrets entrepris pour trouver un arrangement avec les Provinces-Unies. C'était entrêmement difficile car il s'agissait non seulement de contrecarrer l'attitude belliqueuse de Madrid; en Hollande également il existait un « parti de la guerre » à la tête duquel se trouvaient Maurice de Nassau et les marchands de la Compagnie des Indes Orientales (fondée en 1602) qui, eux, étaient surtout désintéressés à la libération de la place d'Anvers. Il s'avéra en outre que les Hollandais ne voulaient pas accorder aux catholiques le libre exercice de leur religion. Enfin l'Espagne, tout en autorisant l'accostage de ses ports européens, refusait de laisser entrer les navires hollandais dans ses colonies.

En 1607 les deux négociateurs désignés en premier lieu furent remplacés par Jean de Neyen II (van Nyen), commissaire général de l'Ordre des Récollets (et dont le grand-père portant le même prénom, venu s'établir à Anvers, était originaire de Thionville). *) Ce quasi compatriote était bien placé pour accomplir la mission dont il fut chargé par les Archiducs étant donné que son père, Martin de Neyen, avait fréquenté la maison du Taciturne et que lui-même était au mieux avec Maurice de Nassau. (14) Le savoir-faire de Neyen ayant abouti à la conclusion d'une suspension d'armes de huit mois, les Souverains le nommèrent en 1608 membre de la délégation dont faisaient partie entre autres Ambroise Spinola et Jean Richardot,

*) Jean de Neyen I avait un frère, Louis, qui est l'ancêtre de la branche luxembourgeoise dont est issu l'historien Auguste Neyen.